

2020:06:01 Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
(C.M. Art. 424-425) de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois de juin 2020,
à 18 h 30, par vidéoconférence, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller
Absent : Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Séance à huis clos
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 4.1. Séance ordinaire du 4 mai 2020
5. Lecture et adoption des comptes de mai 2020
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1. Société historique du Saguenay : renouvellement du membership 100\$ corporatif
 - 6.2. Village-Vacances Petit-Saguenay : Demande d'appui Projet totalisant 250 000\$ dans le PSPS volet envergure régional 27 500\$
 - 6.3. Alliance Forêt Boréal : Arrêt des arrosages aériens – Résolution d'appui de ne pas cesser l'arrosage cette année
7. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 7.1. PERRL Entretien réseau routier 2019 : reddition de compte
 - 7.2. Centre local d'emploi : Formation Jean-François Houde Auteur de 50% payer par l'OTJ 3000\$ OTJ 3000\$ CLE. Mandater Lisa Houde comme signataire.
 - 7.3. Politique tarifaire : Avis de motion
 - 7.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : approbation de 43 certificats d'évaluation
 - 7.5. Avis de motion : règlement d'emprunt RIRL et FIMEAU
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 8.1. Remplacement des glissières et réparation Quai
 - 8.2. Réparation pont chemin des chutes
 - 8.3. RIRL : Acceptation soumission 455 402\$ Éric Côté Sable et Gravier
 - 8.4. Politique d'entretien des chemins : Avis de motion
 - 8.5. Aréna Roberto-Lavoie : Inspection des poutres
 - 8.6. Covid-19 : Achat de matériel 4309.16\$
 - 8.7. Comité de développement économique : Achat air climatisé 2500\$ GC/JB
9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1. OTJ de Petit-Saguenay : Demande PSPS casse-croûte
 - 9.2. Réaménagement du cœur du Village : Demande PSPS plan et évaluation budgétaire pour la promenade, parc et pont
 - 9.3. PRIMADA : Signature protocole d'entente pour le projet de l'éclairage de rue Lisa Houde signataire
 - 9.4. Contrat aménagement forestier sur les TPI : Autorisation de signature
 - 9.5. Contrat aménagement forestier sur les TPI : Caution envers la MRC des devoirs et obligations du bénéficiaire
 - 9.6. Scierie Petit-Saguenay : Demande de dérogation mineure
10. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1. Remac : réparation de l'escalier 11016.75\$
 - 10.2. Emploi été canada : embauche Doriane Gagnon
 - 10.3. Commission scolaire des Rives-du-Saguenay : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023
 - 10.4. Municipalité de l'Anse-St-Jean: Location d'un sableur 200\$ par mois
 - 10.5. Le Quotidien : Achat d'une publicité 741.00\$ cahier spécial sur le tourisme
11. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
12. PÉRIODE QUESTION
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2020:06:118 SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

**3. 2020:06:119 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**4.1 2020:06:120 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**5. 2020:06:121 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **60 269.61 \$** pour l'année financière **2020**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

6. CORRESPONDANCE

**6.1 2020:06:122 RENOUELEMENT ABONNEMENT SOCIÉTÉ
HISTORIQUE DU SAGUENAY 100 \$**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire renouveler son membership corporatif à la Société historique du Saguenay, donnant droit à 4 numéros de la revue Saguenayensia;

CONSIDÉRANT que le coût annuel est de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler son membership annuel à la Société d'histoire du Saguenay au montant de 100 \$ (Ch. 6254)

**6.2 2020:06:123 APPUI PRÉSENTATION PROJET D'ENVERGURE PSPS PAR
VILLAGE VACANCES (PISCINE + ACCÈS FLOTTANT)**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour des projets d'envergure;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet du Village Vacances Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité pour améliorer et réaménager la piscine existante pour en faire un plan de baignade d'ambiance, et pour la construction d'un accès flottant au Fjord pour les croisières aux baleines, qui nécessite un investissement de 255 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au **montant de 27 500 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera grandement à la diversification de l'offre d'activités touristiques à Petit-Saguenay et aura également un impact sur le développement de votre entreprise et notre municipalité. Les investissements de ce type sont essentiels à la relance des activités touristiques suite à la crise pandémique actuelle;

CONSIDÉRANT que ce projet est donc structurant à plusieurs égards pour l'industrie touristique ainsi que pour l'ensemble des entreprises de Petit-Saguenay et du Bas-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande d'aide financière du projet du Village Vacances Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – volet projets d'envergure.

**6.3 2020:06:124 APPUI ALLIANCE FORÊT BORÉALE CONTRE
ARRÊT DES ARROSAGES AÉRIEN CONTRE LA TBE**

CONSIDÉRANT que l'Alliance forêt boréale a appris que la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) a décidé de mettre fin à son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que l'épidémie de TBE dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est hors contrôle et que chaque année l'évolution est tellement rapide que l'on n'arrive pas à récupérer tout le bois affecté à temps;

CONSIDÉRANT que la protection de nos forêts est la pierre angulaire de notre industrie forestière régionale et cela doit être une priorité pour notre gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay appuie l'Alliance forêt boréale dans leurs démarches politiques afin que la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies continue son

programme d'arrosage aérien pour protéger nos forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette comme prévu.

7. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

7.1 2020:06:125 APPROBATION DES DÉPENSES PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2019 VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a accordé une compensation de 81 625 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL)* pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver les dépenses réalisées et une reddition de comptes doit être réalisée par un vérificateur externe à l'intérieur du rapport financier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal atteste la véracité des frais encourus admissible dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL)*, qui ont été réalisés sur des routes locales de niveaux 1 et 2, pour un montant total de **83 232 \$** en dépenses relatives à l'entretien d'hiver:

QUE la municipalité autorise Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, à effectuer la reddition de comptes à l'intérieur du rapport financier 2019 de la municipalité (S51-3).

7.2 2020:06:126 FORMATION COMPTABILITÉ DIRECTEUR DES LOISIRS DEMANDE SUBVENTION CLE 50 %

CONSIDÉRANT que le directeur des Loisirs, M. Jean-François Houde, désire suivre une formation en comptabilité sur le logiciel Acomba;

CONSIDÉRANT que Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. offrent leurs services pour une formation de 40 heures au coût de 6000 \$ plus taxes et frais de déplacement du formateur;

CONSIDÉRANT que cette formation est éligible à une subvention du Centre local d'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil de la municipalité accepte la proposition de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour donner une formation en comptabilité sur logiciel Acomba au directeur des Loisirs;
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay transmet une demande d'aide financière au Centre local d'emploi pour défrayer 50 % des coûts de cette formation et autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- QUE** le 50 % résiduel des coûts sera remboursé par l'OTJ de Petit-Saguenay.

7.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR POLITIQUE TARIFAIRE ET AMENDES

Avis de motion est donné par la conseillère Clara Lavoie que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement ayant pour objet l'instauration d'une politique tarifaire et amendes sera adopté.

7.4 2020:06:127 APPROBATION 43 CERTIFICATS ÉVALUATEURS MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 43 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021 en date du 21 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour des montants de 1477.25 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 43 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **-1 900 \$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

7 certificats d'évaluation # 19-192 au 19-198
43 certificats d'évaluation # 20-001 au 20-036

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Évaluation au 08-01-2020 = | 49 760 100 \$ |
| Variation = | -1 900 \$ |
| Évaluation au 21-05-2020 = | 49 758 200 \$ |

Droits de mutation à percevoir : 1477.25 \$

Remboursement de taxes :

Aucun

7.5.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT EMPRUNT TRAVAUX FIMEAU

Avis de motion est donné par la conseillère Clara Lavoie que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement décrétant un emprunt afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau sera adopté..

7.5.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT EMPRUNT 49 745.79 \$ TRAVAUX RIRL PHASE 2

Avis de motion est donné par la conseillère Ginette Côté que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement décrétant une dépense de 497 457,90 \$ et un emprunt de 49 745,79 \$ pour effectuer des travaux de réfection du chemin Saint-Étienne à Petit-Saguenay dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales sera adopté.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

8.1 2020:06:128 REMPLACEMENT DES GLISSIÈRES ET RÉPARATION DU QUAI 4000 \$

CONSIDÉRANT Qu'il manque un bout de glissière de sécurité avant d'arriver au quai et une poutre de bois sur le quai est à remplacer pour des raisons de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les travaux ci-haut mentionnés pour un budget d'environ 4000 \$ qui sera réalisé par les employés municipaux;

8.2 2020:06:129 RÉPARATION PONT DES CHUTES

CONSIDÉRANT qu'il y a des réparations urgentes à effectuer au pont du chemin des Chutes selon les recommandations du ministère des Transports et de l'Entente sur les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à effectuer les réparations nécessaires au pont du chemin des Chutes.

**8.3 2020:06:130 APPROBATION SOUMISSIONS TRAVAUX PROGRAMME
RIRL – CHEMIN SAINT-ÉTIENNE PHASE II**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu en date du 12 mars 2020 confirmation d'une aide financière maximale de 571 126 \$ pour le projet de réfection du chemin Saint-Étienne phase II (Dossiers RIRL-2017-709), présenté au volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public est paru sur le site du SEAO en date du 22 avril 2020, comme prescrit par le MAMH.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé selon les règles prescrites de l'article 935 du Code municipal, et a reçu les soumissions suivantes :

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Éric Côté sable & gravier inc. | 455 402.00 \$ |
| Simtrex Inc. | 478 202.83 \$ |
| Lauréat Gagné | 522 099.64 \$ |
| Terrassement St-Louis | 538 083.00 \$ |
| Fernand Harvey & Fils | 659 956.50 \$ |

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay retienne les services d'Éric Côté sable & gravier inc., au montant de 455 402.00 \$ incluant les taxes, pour effectuer des travaux réfection du chemin Saint-Étienne phase II.

QUE l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.

QUE la firme LMG ingénieurs soit mandatée pour contrôler la qualité du projet et la surveillance des travaux selon leur soumission accordée par la résolution 2019:10:200.

QUE la dépense sera puisée à même l'aide financière accordée dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Chemin Saint-Étienne Phase II, et la contribution de la municipalité à même le règlement d'emprunt 20-341.

8.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR POLITIQUE DES CHEMINS

Avis de motion est donné par la conseillère Clara Lavoie que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement ayant pour objet l'instauration d'une politique des chemins sera adopté.

8.5 2020:06:131 INSPECTION DES POUTRES DE L'ARÉNA 1670 \$

CONSIDÉRANT que l'OTJ a constaté la présence de rouille sur les éléments d'acier de la structure du toit de l'aréna et désire obtenir une

expertise structurale pour déterminer si ces dommages mettent en péril l'intégrité de la charpente;

CONSIDÉRANT que SAGA Consultants offre leurs services pour réaliser un relevé sur place et d'effectuer les observations et mesures requises pour procéder à une évaluation de la charpente du point de vue de son atteinte face à la rouille, au coût de 1670 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal mandate SAGA Consultants pour réaliser un relevé et un rapport sur l'état des poutres de l'aréna Roberto-Lavoie, comprenant les items suivants :

- | | |
|--|-------------|
| 1. Relevé technique (banque de 8h + déplacement) : | 1 320.00 \$ |
| 2. Avis technique : | 350.00 \$ |

8.6 2020:06:132 COVID-19 ACHAT MATÉRIEL SANITAIRE 4500 \$

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 oblige les municipalités à instaurer des mesures sanitaires pour tous ses endroits publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir du matériel pour se conformer aux nouvelles règles de la Loi sur la santé publique;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de matériel sanitaire pour un montant approximatif de 4500 \$, afin de répondre aux exigences de Loi sur la santé publique pour les endroits publics de la municipalité.

**8.7 2020:06:133 INSTALLATION THERMOPOMPE BUREAU
DÉVELOPPEMENT ÉDIFICE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le bureau de la directrice du développement n'avait pas été climatisé lors de la climatisation de l'édifice municipale en 2011;

CONSIDÉRANT que Thermapro a soumis une soumission pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe Ameristar 12 000 BTU au coût de 2250 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Thermapro pour la l'installation d'une thermopompe supplémentaire de 12 000 Btu à l'édifice municipales au coût de 2586.96 \$ incluant les taxes et la main d'œuvre.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**9.1 2020:06:134 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS 2020-2021
CDE DE PETIT-SAGUENAY – ACHAT ÉQUIPEMENTS CASSE-CROÛTE**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet du CDE de Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité un projet pour acquérir des équipements et améliorer le bâtiment du cœur du village pour y ouvrir un casse-croûte, qui nécessite un investissement de 23 593.68 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **21 234.31 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière du CDE de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay contribuera pour 1500 \$ à la mise de fonds du milieu de 2359.37 \$, le montant résiduel de 859.37 \$ sera défrayé par l'OTJ de Petit-Saguenay qui opérera le casse-croûte;

**9.2 2020:06:135 PRÉSENTATION PROJETS PSPS 2020-2021 – PLAN
D'AMÉNAGEMENT POUR LE CŒUR DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay présente un projet qui consiste à réaliser les études préliminaires pour un projet qui permettra de compléter les aménagements débutés au cœur du village afin de valoriser l'interception et la réalisation de la clientèle touristique, d'améliorer l'offre de service aux citoyens et de permettre de mettre ne valeur la rivière Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite un investissement de 24 409.59\$ et la municipalité demande une aide financière au montant de **22 000.00 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay présente ladite demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**9.3 2020:06:136 AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE
AIDE FINANCIÈRE PRIMADA ÉCLAIRAGE DE RUE DOSSIER 558351**

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a confirmé le 22 janvier 2020 une aide financière de 47 680 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 59 600 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet d'ajout de 36 lumières de rue au DEL dans la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le MAMH a transmis un protocole d'entente à signer relatif à l'octroi de ladite aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit protocole et en accepte le contenu et ses obligations;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay autorise le maire, M. Philôme La France, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, le protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés, dossier 558351.

**9.4. CONTRAT AMÉNAGEMENT FORESTIER SUR LES TPI :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Item retiré de l'ordre du jour.

**9.5 2020:06:137 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SUR TPI
CAUTIONNEMENT CORPORATION DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT DE FERLAND-ET-BOILEAU**

CONSIDÉRANT que la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boileau désire convenir d'un contrat d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le contrat d'aménagement forestier exige que la municipalité se porte caution des devoirs et obligations d la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boileau;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boileau à l'effet d'obtenir une résolution de la municipalité à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay se porte caution envers la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boileau dans le cadre du contrat d'aménagement forestier.

**9.6 2020:06:138 DÉROGATION MINEURE DIMINUTION MARGE AVANT
SCIERIE PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que la Scierie Petit-Saguenay inc. a présenté un projet d'expansion à la municipalité et demande une dérogation mineure au règlement de zonage afin de permettre une diminution de la marge avant de 20 mètres à 11.50 mètres, pour permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment industriel sur le terrain du 225 route 170;

CONSIDÉRANT que l'implantation actuelle de la scierie a été réalisée dans les années 1960 et qu'il est difficile de respecter les règlements actuels lors d'agrandissement ou expansion;

CONSIDÉRANT que la Commission développement durable et aménagement du territoire a transmis sa recommandation d'acceptation de ladite demande au conseil municipal en date du 25 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la dérogation demandée par la Scierie Petit-Saguenay Inc., afin de permettre une diminution de la marge avant de 20 mètres à 11.50 mètres pour l'implantation d'un nouveau bâtiment industriel sur le terrain du 225 route 170 Petit-Saguenay (matricule 4130_95_6103).

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 2020:06:139 RÉPARATION DE L'ESCALIER DES QUAIS FLOTTANTS

CONSIDÉRANT que l'escalier des quais flottants a été réparé par REMAC tel que mandaté par la résolution 2020:05:108;

CONSIDÉRANT que la facture monte à 9581.87 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal acquitte la facture de REMAC de 11 016 \$ incluant les taxes pour la réparation de l'escalier des quais flottants.

10.2 2020:06:140 EMBAUCHE ÉTUDIANT ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation en date du 15 mai 2020, de Mme Emily Grenier de Service Canada, de l'acceptation de la demande de contribution financière soumise à Emploi d'été Canada, pour l'embauche d'un étudiant pour une période de huit (8) semaines à 35 h/semaine, pour un montant 3668 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'embaucher Doriane Gagnon pour la saison estivale, à titre de préposée aux touristes et animatrice en loisirs comme employée étudiante, pour 35h/semaine au taux horaire de 13.10 \$ plus 4 % de vacances, pour une période de 8 semaines débutant le 29 juin 2020.

QU' Emploi d'été Canada (EÉC) remboursera 100 % du salaire horaire, tous les frais marginaux sont à la charge de la municipalité.

10.3 2020:06:141 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a revu son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique.

CONSIDÉRANT qu'en vue de son adoption prévue à la fin du mois de juin 2020, une période de consultation sur ledit plan se déroulera jusqu'au 26 juin 2020. Pour ce faire, toutes les municipalités se trouvant sur le territoire de la Commission scolaire se doivent d'être consultées;

CONSIDÉRANT que les prévisions d'effectifs scolaires pour notre école du Vallon sont de 31 élèves pour la saison 2020-2010, 30 élèves pour 2021-2022 et des 29 élèves pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a annoncé en avril dernier qu'elle avait l'intention de couper le nombre de classe à l'école du Vallon de moitié, soit pour passer de 4 classes à seulement 2;

CONSIDÉRANT que cette orientation est entièrement contre-productive par rapport aux efforts consentit la commission scolaire pour rénover le bâtiment et en faire une école particulièrement attractive et aux efforts déployés par la municipalité pour attirer des familles à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette orientation, si elle va de l'avant, risque de gravement compromettre l'avenir même de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a depuis annoncé que le nombre de classes sera seulement réduit à 3;

CONSIDÉRANT que la municipalité a eu confirmation qu'il n'y aurait pas de diminution de la fréquentation scolaire en 2020-2021 et qu'il y aurait peut-être même une augmentation de la fréquentation.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay rejette les prévisions du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de modifier ses prévisions de fréquentation scolaire inscrites dans ledit Plan triennal pour l'École du Vallon.

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de maintenir au moins 4 classes à l'École du Vallon pour toute la durée dudit Plan triennal.

10.4 2020:06:142 LOCATION DU SABLEUR À LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a fait la demande pour louer le sableur de la municipalité pendant la période estivale pour faire l'application de calcium dans leurs chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à cette demande, sous certaines conditions :

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de louer son sableur à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean selon les conditions suivantes :

- 200 \$ par mois de mai à fin octobre
- Facturation à la fin de la location
- Une inspection sera faite avec les employés de l'Anse
- Tous bris devront être réparés aux frais de l'Anse
- Si jamais il revient brisé, une facture sera envoyée pour les réparations
- La municipalité peut interrompre la location à tout moment si celle-ci en a besoin

**10.5 2020:06:143 ACHAT PUBLICITÉ CAHIER SPÉCIAL SUR LE TOURISME
JOURNAL LE QUOTIDIEN 741 .00 \$**

CONSIDÉRANT que le Quotidien prépare un cahier spécial sur le tourisme qui sera distribué le 13 juin et offre à la municipalité d'y acheter une publicité;

CONSIDÉRANT que cette année il n'y aura pas de cahier spécial sur le symposium puisque l'évènement n'aura pas lieu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'acheter une demi-page de publicité dans le prochain cahier spécial sur le tourisme du journal le Quotidien, au coût de 741 \$ plus taxes.

10.6 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

Eurofins

Certificat d'analyses officiel eau usée

Ministère des Transports du Québec

Investissement saisons 2020-2021 projets prévus par le Ministère dans les limites de notre territoire

Gouvernement du Québec

Invitation à la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai prochain

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

relevés de versement pour le mois de mars au montant de \$144.54

Club de motoneige du Fjord

Lettre de remerciements

Finances Québec

Dépôt des affaires municipales et habitations PIQM au montant de \$ 87 255.00

Eurofins

Certificat d'analyses officiel eau potable

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Avis de décision du programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017

MRC du Fjord du Saguenay

1^{er} versement de \$2500 de la subvention au projet amélioration des sentiers pédestres de Petit-Saguenay

Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard SENC

Confirmations qu'il n'y a aucune réclamation en cours pour les états financiers 2019

11. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 29, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2020:06:121 – 2020:06:122 – 2020:06:1128 – 2020:06:129 – 2020:06:130 – 2020:06:131 – 2020:06:132 – 2020:06:139 – 2020:06:140 – 2020:06:143.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale

2020:06:30
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 30^e jour du mois de juin 2020, à 19 h 00, par vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absente : Ginette Côté, conseillère

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AB/JB
3. ADMINISTRATION
 - 3.1. RÈGLEMENT EMPRUNT 2020-341 : DÉPÔT AB/ET
 - 3.2. RÈGLEMENT EMPRUNT 2020-340 : DÉPÔT ET/JB
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 19h04 AB

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE** (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. **2020:06:144 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
C.M. Art. 152)

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. **ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

3.1 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 20-341 EMPRUNT RIRL 2**

M. Philôme La France, maire, procède à la présentation du projet de règlement No 20-341 décrétant une dépense de 497 457,90 \$ et un emprunt de 49 745,79 \$ pour effectuer des travaux de réfection du chemin Saint-Étienne à Petit-Saguenay dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales, qui sera adopté une prochaine séance.

Que des copies du présent projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

3.2 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 20-340 EMPRUNT FIMEAU**

M. Philôme La France, maire, procède à la présentation du projet de règlement No 20-340 décrétant un emprunt afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, qui sera adopté à une prochaine séance.

Que des copies du présent projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 05, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale